



Comité de vigilance pour la diversité culturelle

Déclaration finale des Deuxièmes Rencontres Internationales des Organisations professionnelles de la Culture (La Déclaration du Louvre)

Les organisations professionnelles de la culture de plus de trente pays, représentant tous les univers de la création, se sont réunies à Paris du 2 au 4 février 2003. Elles se sont accordées sur l'affirmation des principes suivants :

- les œuvres de l'esprit ne sauraient être réduites à leur seule dimension marchande,
- le droit des peuples à la diversité culturelle participe des droits fondamentaux de l'humanité,
- la diversité des expressions culturelles est indissociable de la liberté de créer,
- toute forme d'hégémonie économique et culturelle menace cette diversité dans son expression intellectuelle et artistique,
- les Etats ont le droit et le devoir de mener les politiques culturelles de leur choix, hors de toute contrainte extérieure, dans le respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression.

Considérant que la culture est garante de la mémoire collective des peuples, les participants appellent chaque pays à :

- s'opposer à toute offre de libéralisation des échanges des biens et services dans tous les domaines de la culture,
- engager une ambitieuse politique de soutien à sa culture,
- promouvoir une circulation internationale équilibrée de toute création,
- mettre en œuvre une solidarité active dans le cadre de politiques de coopération avec les pays en développement,
- participer à l'élaboration d'une convention internationale contraignante et indépendante de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) ou de toute autre organisation internationale commerciale, permettant de garantir la pérennité et le développement de la diversité culturelle.

Au regard des échéances commerciales de l'OMC et des négociations régionales et bilatérales, il est impératif qu'un Traité assurant un fondement juridique au droit fondamental des Etats et des gouvernements d'établir librement leurs politiques culturelles, voie le jour très rapidement. Dans un souci de transparence et de prise en compte des réels besoins des milieux professionnels, le processus en cours d'élaboration à l'UNESCO devra nécessairement associer les organisations professionnelles.

Les organisations professionnelles présentes à Paris appellent à la création et au développement de coalitions pour la diversité culturelle partout dans le monde et demandent instamment aux gouvernements d'exercer leur volonté politique pour l'aboutissement d'un tel Traité.

A l'issue de ces Rencontres, les organisations professionnelles ont décidé de la mise en place d'un comité de liaison entre toutes les coalitions, existantes et à venir, afin de coordonner leur action et de faciliter l'émergence de coalitions dans d'autres pays.